



Communiqué

CTM

(Comité Technique Ministériel)

Un CTM s'est tenu le 6 juillet 2017.

Dans le cadre des questions diverses, deux dossiers ont été abordés par le **SNPTP/FO** : le premier concerne le CIA, et plus particulièrement pour les filières technique et paramédicale pour lesquelles le SNPTP/FO a d'ores et déjà saisi la DRH-MD, et le second concerne le dossier épineux des décret 49.

CIA

Le **SNPTP/FO** a rappelé en CTM qu'il a adressé deux courriers à l'administration : l'un du 19 mai 2017 dénonçant les conditions de mise en place du CIA, l'autre du 29 juin 2017, spécifiant la proposition du **SNPTP/FO** sur l'ensemble des filières technique et paramédicale.

La DRH-MD a rappelé le contexte de la mise en place « expresse » du CIA, qu'il fallait mettre en application rapidement au travers d'une circulaire. Il semblerait que notre demande de consultation ait été prise en compte pour la campagne 2018 (s'il y a les crédits...).

Décret 49

Le **SNPTP/FO** a rappelé sa grande surprise quant au nouveau portage du dossier des décret 49 par la DRH-MD.

Un jour on nous présente le dossier avec un travail important sur le fond et la forme du toilettage indemnitaire et indiciaire de ce régime, et un autre jour on nous fait part du passage en force en 84-16 tout en nous expliquant que le dossier ne serait pas recevable au MACP (ministère de l'Action et des comptes publics)...

Le **SNPTP/FO** s'est retrouvé, à sa grande stupéfaction, seul à défendre les agents relevant du décret 49 lors de ce CTM, et a saisi le MACP pour être reçu afin d'argumenter la nécessité de conserver ce régime.

Il semblerait que les autres OS puissent se satisfaire d'un « c'est comme ça et puis c'est tout » !

Paris, le 10 juillet 2017